

Image not found or type unknown



En quoi consiste la procédure de rétablissement professionnel ?

Fiche pratique publié le 17/09/2014, vu 586 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Depuis le 1er juillet 2014, certains entrepreneurs individuels rencontrant de lourdes difficultés financières ont la possibilité de bénéficier d'un effacement de leurs dettes, sans recourir à une liquidation judiciaire.

Toute personne physique exerçant une activité commerciale, artisanale, agricole, ou une activité professionnelle indépendante, y compris une profession libérale, peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement professionnel.

[**Voir le détail**](#)